



Une rétention d'informations jamais vue !

Le directoire n'est ni dans les clous,

ni sur la voie d'une amélioration du dialogue social

Alors que le président François-Xavier Lefranc, nous présente ses vœux et le souhait d'un dialogue social de qualité, l'année commence mal avec la présentation des **orientations stratégiques** non chiffrées. Beaucoup de projets énoncés mais sans projection financière. Un tel niveau de rétention d'informations, c'est du jamais vu. Même si la part des filiales dans les comptes d'Ouest-France est de plus en plus forte, la direction a toujours rendu ces chiffres à temps. Les élus demandent la réactualisation de toutes les données fournies, l'ajout du chiffrage de tous les projets en y incluant celui de la télé. La direction accepte de représenter sa copie lors d'un CSE extraordinaire début mars. Elle a gagné du temps, voilà tout. L'objectif manque d'ambition puisqu'il s'agit uniquement de conserver un chiffre d'affaires à l'identique.

90 000 nouveaux abonnés, ce qui ne correspond qu'à un équilibre du portefeuille et non une progression. L'objectif des 100 000 n'a pas été atteint et est même repoussé à 2026 ! L'accélération de la conquête de nouveaux abonnés, indispensable au maintien de nos revenus principaux, est en perte dangereuse de vitesse. 2 000 abonnements supplémentaires ont été pris dans les cafés hôtels et restaurants mais avec des tarifs si préférentiels qu'ils sont à perte pour l'entreprise ! McDonald paie 43 centimes par journal (50 exemplaires par magasin), les cafés hôtels et restaurants reçoivent deux exemplaires pour le prix d'un. Alors que nos bars de proximité dans nos communes n'en disposent plus. Est-ce la bonne stratégie commerciale, la bonne clientèle à viser ? Pour info, une offre commerciale d'abonnement sera bientôt distribuée, par les porteurs, dans 400 000 boîtes aux lettres (d'abonnés à nos newsletters par exemple) de tous nos départements y compris le Finistère. Olivier Porte en charge du marketing au niveau du Directoire avance un retour de 3 000 abonnements.

Par ailleurs, un nouveau processus est mis en place concernant les abonnés au pack famille qui suspendent leur abonnement pour 90 jours. A leur retour, ils n'ont plus accès au print par équité de tarif entre les abonnés. Cela permet aussi de contrer ceux qui exploitent le système pour diminuer leur tarif.

Rationalisation de l'événementiel : l'entière gestion des événements sera désormais à la charge de ceux qui les proposent. Par exemple, les assises de l'économie et de la mer dépendent du Marin. Le « social change » à Rennes en juin, et les assises de l'énergie à Angers, c'est sur le compte d'API. Ouest-France conserve le SPI, les assises de l'alimentation et de l'agriculture, la Mayenne innove qui pourrait se déployer dans la Sarthe. Et deux nouveaux événements prendront forme en 2025, les **Assises nationales de l'intelligence artificielle** en octobre à l'université de Caen, et le **Festival Cinéma Citoyen** à Vannes en juin. Explore change de nom pour devenir « **les rencontres d'Ouest-France** » qui

vont se multiplier dans les départements. Le campus de Chantepie est de plus en plus loué, à des acteurs en accord avec nos valeurs, environ une soixantaine d'entreprises sont concernées pour 2025.

Étude de la charge de travail : la direction nous confirme qu'elle respectera l'engagement pris en NAO, « *Le diagnostic se focalisera bien **en partie** sur la charge de travail.... Mais une photographie unique de la charge de travail ne mènera à rien si elle n'est pas accompagnée d'une étude sur les organisations.* » La direction précise que si la démarche n'est pas en phase avec nos attentes, elle s'engage à revoir sa copie avec les membres du Copil : les secrétaires de la CSSCT et de la QVT (qualité de vie au travail) pour recadrer si besoin. La **CGT** précise que la charge de travail était l'unique objet et non les organisations. Or, le cabinet Sémaphores, en lien avec le préventeur, prend comme axe prioritaire les organisations de travail et non la charge de travail qui passe à la marge. Ce cabinet qui commence par évoquer que « nous avons de la chance de travailler à Ouest-France » ! Mais de quel droit et qu'en sait-il ? Ça passe déjà mal dans les ateliers de jour à l'industrie. Le secteur de la rédaction devait être étudiée en priorité. Hasard ou serait-ce l'arrêt de la rotative 4 qui rebat les cartes ? En tout cas, cela n'augure pas bon signe pour les salariés qui sont questionnés dans le but ultime de réorganisations, qui nous le savons signifie généralement massification des emplois.

Bornes de recharges pour les véhicules électriques : de nouvelles obligations apparaissent, concernant le nombre de bornes et la facturation au personnel et aux visiteurs. La faisabilité n'est pas encore définie. L'élément important est le projet de remplacement de la flotte des véhicules de l'entreprise par des véhicules électrique, ce qui nécessitera un besoin croissant de bornes, tous départements confondus.

Les cartes de carburant Total sont remplacées par des cartes Edenred, elles permettent une économie de 45 000€, et un accès à 5500 stations contre 3200 auparavant, ainsi qu'à 95% des bornes électriques nationales.

« **La marée noire** » de 4 000 litres d'encre le 1er janvier à La Chevrolière a modifié le plan de tirage des éditions du 2 janvier. Le directoire remercie les équipes en place qui ont été très mobilisées mais aussi celles de Chantepie qui ont dû prendre le relais pour l'impression. Le hic, une anticipation ratée pour les changements de distribution qui a engendré la non-distribution de 6 600 exemplaires.

Réduction des primes à l'embauche de contrats d'apprentissage : ce dispositif n'est pas validé à ce jour, mais l'étude de cet impact est en cours. Aujourd'hui 105 alternants sont en apprentissage et/ou en contrat de professionnalisation. Ce qui correspond à 5,98% de l'effectif. La direction n'exclut pas de revenir au minimum légal de 5%. Une opportunité de moins pour 15 jeunes. qui sont considérés par obligation légale et au travers d'une rétribution financière ! L'aspect social est un leurre.

Le temp de déplacement professionnel pour venir au siège en **formation** est récupéré en temps de repos, seulement s'il dépasse le temps de trajet habituel de son domicile à son travail. Dont acte, la **CGT** valide cette proposition à compter du 1^{er} janvier 2025. Néanmoins, comment ce temps est-il quantifié dans Kélio ? Comment le récupérer et ce, sans impact dans les équipes ? Pourquoi ne pas les payer ?

SOS médecin au siège : non seulement l'entreprise, là non plus, n'est pas dans les clous, quant à ses obligations avec la direction du travail, qui stipule que l'entreprise doit avoir deux médecins, mais cela peut aller jusqu'à mettre en péril l'existence du service de santé au travail actuel. Or, il n'y aurait aucune candidature à date. La **CGT** s'inquiète de ces répercussions pour les salariés mais aussi pour le service médical. Combien de temps va nous laisser l'inspection du travail ? Après plusieurs départs de médecins, « la réputation » du journal serait-elle mise à mal par des professionnels ?